



**STATION DE MONTAGNE
ETE – HIVER**

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

En application de la loi 2015-991 du 7 aout 2015 dit loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Les services communaux doivent mettre ce document en ligne sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Selon l'article L2313-1 du CGCT, les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

La commune d'Auris en Oisans a une population totale de 207 habitants et comporte 1033 résidences secondaires.

Les évènements prévisionnels marquants de l'année 2018 sont les suivants :

En fonctionnement :

- Départ à la retraite d'un agent du service administratif au 31/12/2017 et non renouvellement du poste. Les horaires d'accueil de la mairie ont été réduits afin de faciliter le travail des agents en poste.
- Remplacement de deux agents de la collectivité (service technique et service scolaire).
- Fortes hausse des dépenses de secours sur pistes de l'hiver 2018 (+ 100 000 €) qui font gonfler les dépenses et les recettes de fonctionnement
- La commune ne touche plus la taxe de séjour touristique, qui est collectée directement par Oisans Tourisme, ce qui représente une perte de 57 000 €.

En investissement :

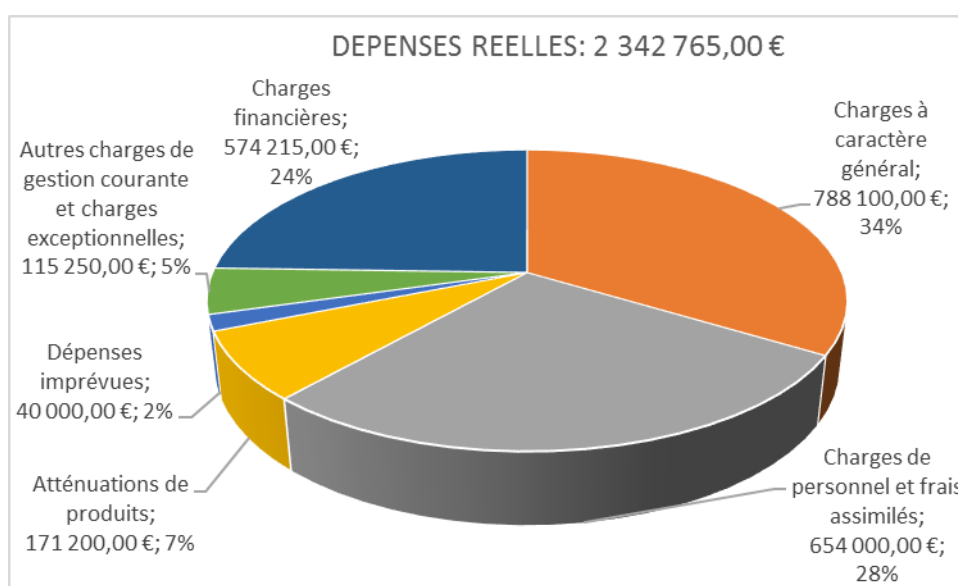
- Finalisation des travaux de l'opération « réaménagement de la place des Orgières », dont le marché a été passé avec COLAS RHONE ALPES pour 245 000€ HT.
- Avenant n°4 au marché d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec l'entreprise ALPICITE pour relancer la procédure suite au refus du projet initial par la Préfecture en 2017. La commune est donc pour l'instant soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- Une importante subvention de la DETR (49 000€) encore non officielle qui ne peut pas être inscrite au budget primitif. Elle fera l'objet d'une délibération modificative dès son attribution en courant d'année.

**STATION DE MONTAGNE
ETE – HIVER**

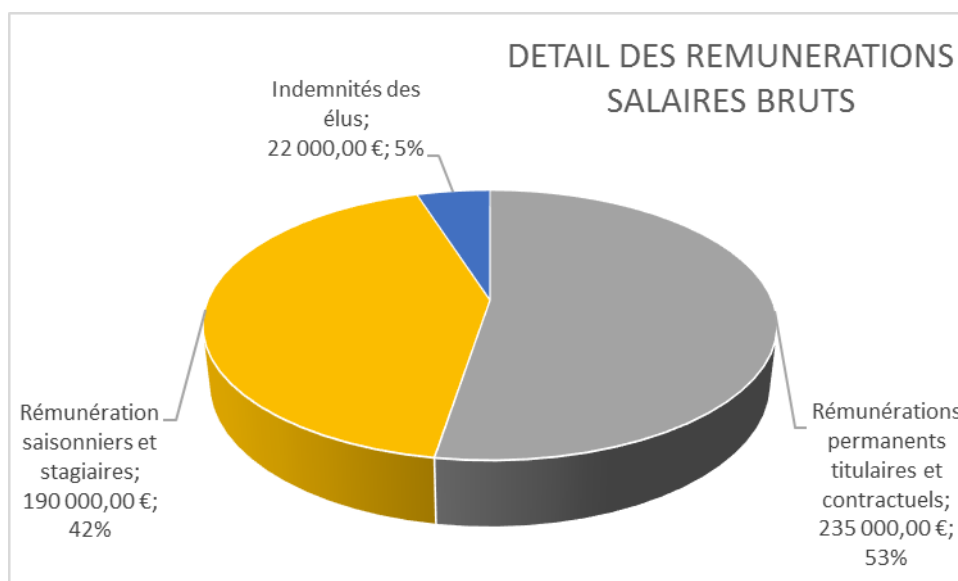
- Vente d'un terrain à la SATA dans la zone UTN (Unité Touristique Nouvelle) prévue entre 2018 et 2019 afin de permettre la réalisation d'un projet de construction de résidences touristiques de 500 lits.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

- **Virement à la section d'investissement (hors dépenses réelles) : 247 045.00 €**
- **Détail des chapitres des dépenses réelles de fonctionnement :**



- **Détail des dépenses de personnel:**

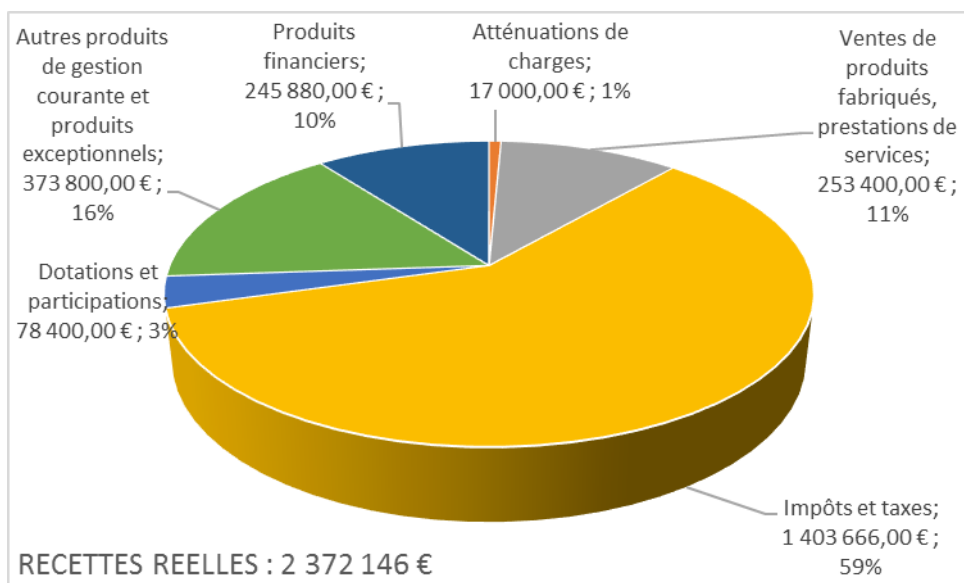


• Tableau des emplois permanents:

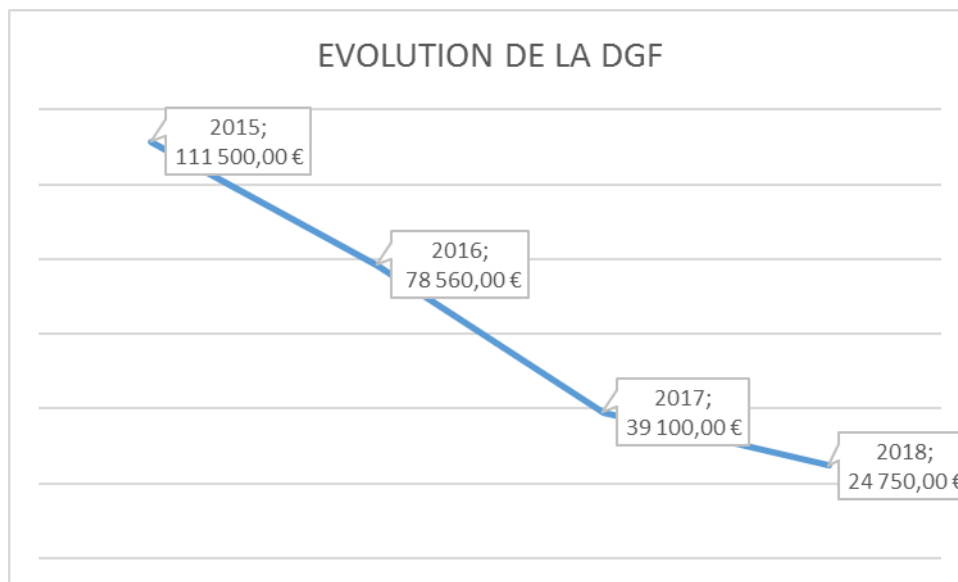
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	POSTE POURVU	GRADE	POSTE VACANT	TEMPS DE TRAVAIL
Services Administratifs	Secrétaire générale	1	Attaché	0	TC
	Secrétaire / comptable	1	Adjoint administratif	0	TC
Service enfance	Directeur club enfant	1	Animateur	0	TC
	Agent des écoles maternelles	1 Jusqu'au 31/08/18	ATSEM	1 à compter du 01/09/18	TNC 90%
Services techniques	Responsable	1	Agent de maîtrise pal	0	TC
	Agent polyvalent	1	Adjoint technique pal 1ere classe	0	TC
	Electricien / agent polyvalent	1 Jusqu'au 01/06/18	Adjoint technique	1 A compter du 02/06/18	TC
	Agent polyvalent	1	Adjoint technique	0	TC
	Agent de propreté	1	Adjoint technique	0	TC

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

• Détail des chapitres de recettes réelles de fonctionnement :

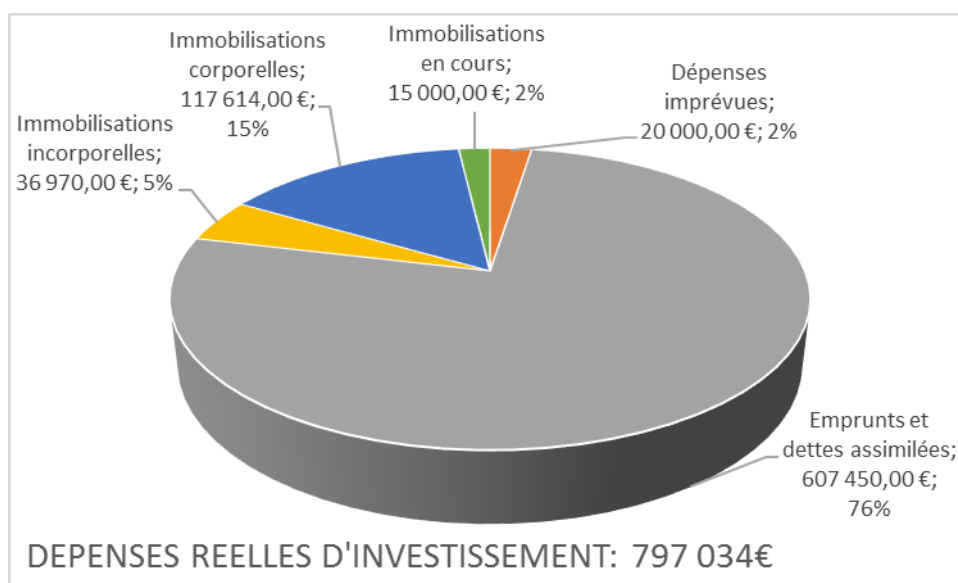


- **Excédent de fonctionnement reporté de 2017 (hors recette réelle) : 192 886.00 €**
- **Evolution de la Dotation globale de fonctionnement :**



III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

- **Détail des dépenses réelles d'investissement par chapitres :**





**STATION DE MONTAGNE
ETE – HIVER**

- **Dépenses d'équipement :**

- **Immobilisations en cours :**

Réaménagement de la place des Orgières Solde du Marché avec la Colas : 15 000 €

- **Immobilisations corporelles :**

Aménagement de la place des Orgières (signalisation, mobilier urbain, fontaine, jeux pour enfants) : 28 300 €

Travaux de voirie : 28 500 €

Nouveau véhicule de voirie Isuzu : 29 400 €

Eclairage public LED : 6 500 €

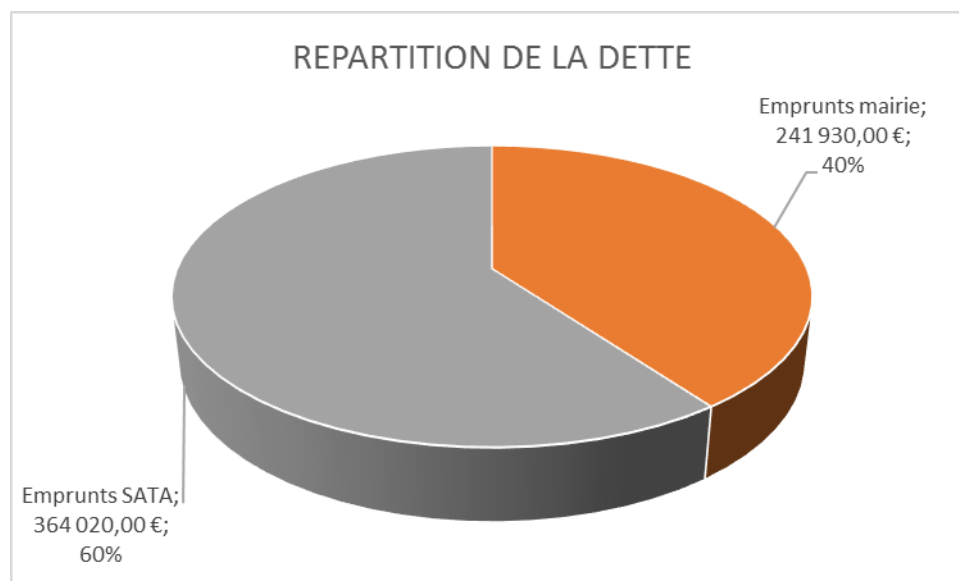
Divers matériel et équipement d'investissement : 25 000 € (matériel technique, matériel d'animation, nouveaux paravalanches, ..)

- **Immobilisations incorporelles :**

Frais de révision du PLU : 20 000 €

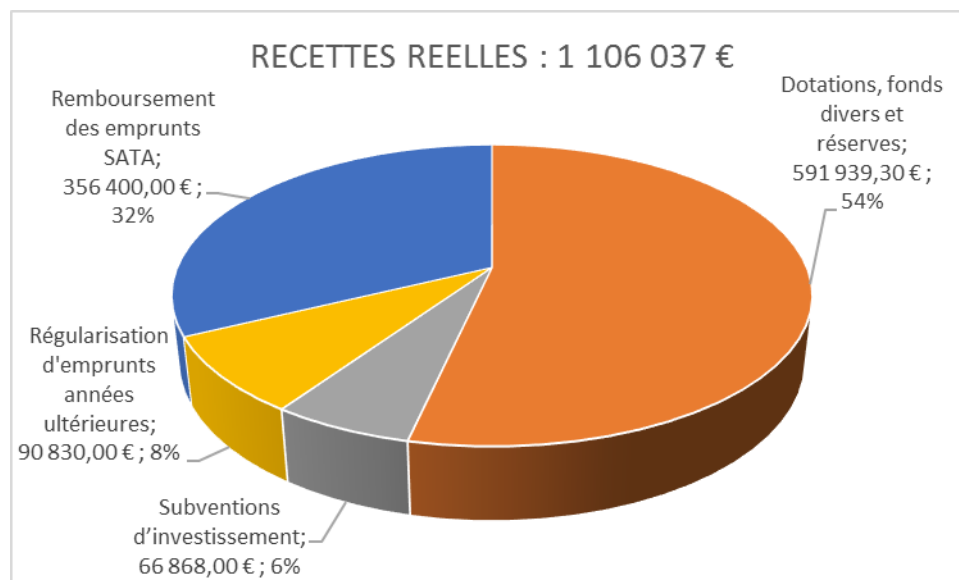
Frais d'actualisation du dossier d'UTN et de clôture de la ZAC : 13 500 €

- **Gestion de la dette**



Les « emprunts SATA » sont remboursés en quasi-totalité par la SATA. Ils ont été souscrits dans le cadre de projet de modernisation des remontées mécaniques.

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018



• **Subventions d'investissement :**

Subventions obtenue pour l'opération de réaménagement de la place des Orgières :

- 44 600 € département Isère
- 15 000 € région Rhône-Alpes

Subvention pour réalisation d'un captage en 2013 :

- 7 250 € agence de l'eau

• **Dotations, fonds divers, réserves :**

531 270.30 € d'excédent de fonctionnement de 2017

57 400 € de FCTVA (récupération de TVA sur les opérations d'investissement) de 2017.

• **Virement de la section de fonctionnement (hors recettes réelles) : 247 045 €**

CONCLUSION :

Le budget primitif 2018 s'équilibre tel que suit :

- 2 590 032.00 € en fonctionnement
- 1 502 754.30 € en investissement

Soit un total de 4 092 786.30 €